



CEA



Réunion préparatoire du groupe d'experts
de la cinquième Conférence des Ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil
Lusaka, 14-16 octobre 2019

CRMC5/EXP/2019/2

Ordre du jour provisoire annoté

Thème de la Conférence :

*Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement
des statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique*



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026

Séance 1 : Séance d'ouverture

1.1 Allocutions de bienvenue

Des représentants de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission de l'Union africaine feront des allocutions de bienvenue. Un représentant du Gouvernement du pays hôte ouvrira la réunion.

1.2 Élection du Bureau

La composition du Bureau sera annoncée par la Commission de l'Union africaine, à l'issue de consultations avec les chefs de délégation. Le Bureau sera composé de cinq membres, comme suit : un président, trois vice-présidents et un rapporteur, élus sur la base d'une représentation géographique équitable.

1.3 Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Les participants seront invités à examiner et à adopter les projets d'ordre du jour et de programme de travail, ainsi que toute proposition d'amendement, selon que de besoin.

1.4 Objectifs de la réunion

La Commission de l'Union africaine présentera brièvement les principaux objectifs et résultats escomptés de la réunion préparatoire du Groupe d'experts de la cinquième Conférence des Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.

1.5 Rapport sur les progrès réalisés en application des déclarations ministérielles et sur l'état de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (CRVS)

Le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil (APAI-CRVS) présentera les points saillants du document intitulé : « *Progrès accomplis en application des Déclarations ministérielle* » (CRMC5/2019/5). Le rapport en question passe en revue les progrès réalisés par le programme régional depuis son lancement en 2010, en mettant l'accent sur les progrès réalisés depuis 2017.

Séance 2 : L'enregistrement des faits d'état civil comme fondement des systèmes d'identité juridique

2.1 Programme des Nations Unies sur l'identité juridique

L'objectif du programme des Nations Unies sur l'identité juridique est l'intégration de l'enregistrement des faits et de de l'établissement des statistiques de l'état civil avec la gestion des identités. Le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'identité juridique fera une présentation à cet égard.

- 2.2 Adopter une approche globale de l'identité juridique : bonnes pratiques de l'intégration de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques de l'état civil et des systèmes d'identité dans le monde

L'importance d'une approche globale pour intégrer l'enregistrement des faits et l'établissement des statistiques de l'état civil avec les systèmes de gestion de l'identité sera examinée sur la base des meilleures pratiques suivies dans le monde entier. La présentation sera faite par le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC, en collaboration avec le Partenariat mondial pour les données du développement durable. Elle portera sur une série d'études de cas par pays et sur une synthèse des leçons et des principaux messages qui se dégagent de chaque cas. (CRMC5/2019/22)

- 2.3 Importance de l'enregistrement des faits d'état civil, de l'établissement des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les rapatriés

Dans le monde, plus d'un milliard de personnes n'ont pas de papiers d'identité, ce qui, dans le monde moderne, entraîne l'exclusion de ces personnes des services et de la participation socioéconomique ; en outre, cela limite leur accès, entre autres, au travail, au logement, aux téléphones portables et aux comptes bancaires. Le rapport de la Commission de l'Union africaine et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) fait valoir qu'une identité juridique pour chaque individu est de la plus haute importance pour faire une différence dans la vie des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et autres personnes déplacées de force. (CRMC5/2019/6)

- 2.4 Situation de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de l'identité nationale en Afrique

Des décisions éclairées en matière d'allocation de ressources et de financement auront pour résultat de mettre fin à la pauvreté, d'accroître la résilience des populations les plus vulnérables du monde et de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Ces décisions doivent être étayées par des données et des éléments probants de bonne qualité et transparents sur la pauvreté et les ressources, et déboucher sur une responsabilisation accrue et des résultats durables à long terme. Le rapport souligne que pour qu'un système CRVS soit robuste et durable, il doit être numérique et lié à un numéro d'identification national. (CRMC5/2019/27)

- 2.5 L'intégration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité juridique à l'ère du numérique

La nécessité d'intégrer l'état civil et l'identité juridique est devenue inévitable alors que l'Afrique s'efforce de répondre aux questions clefs de l'inclusion et de l'intégration, telles qu'exprimées dans l'Agenda 2063 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030, qui visent à ne faire aucun laissé pour compte. Environ un milliard de personnes dans le monde aujourd'hui, dont environ la moitié en Afrique, ne peuvent prouver qui elles sont et manquent donc d'une « identité juridique ». Le système d'état civil représente les éléments de base d'un écosystème d'identité. Un principe fondamental et systémique est que le système d'état civil doit servir de base à l'identification individuelle et à l'enregistrement de « l'entrée » dans les registres de la population et de la « sortie » de ces registres. (CRMC5/2019/7)

Séance 3 : Approches novatrices de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

3.1 Innovation et numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil : la perspective de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

Le document passe en revue les discussions récentes sur le rôle de l'identité numérique, notamment au plan fondamental par opposition au rôle fonctionnel, dans le cadre plus large de la construction de l'identité juridique, ainsi que la décentralisation des services d'enregistrement et d'enregistrement des enfants. Les tendances récentes de numérisation, les pratiques exemplaires en matière d'optimisation des activités et de conception des services, les normes ouvertes, les identificateurs uniques, la propriété et la durabilité des systèmes et les liens avec d'autres secteurs sociaux, comme la santé, seront examinés. Le rapport est basé sur des études de cas de pays sélectionnés. La question n'est plus de savoir si les systèmes CRVS devraient être numérisés dans toute la région, mais plutôt quels processus et meilleures pratiques devraient être suivis. (CRMC5/2019/8)

3.2 Systèmes électroniques d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : ce que les pays doivent prendre en compte pour moderniser leurs systèmes

La plupart des pays africains sont en train de moderniser leurs systèmes CRVS. Les pays prennent souvent la décision de construire des logiciels sur mesure ou d'acheter des logiciels CRVS disponibles sur le marché. Une autre décision consiste à utiliser un centre de données local (serveur) ou un service en nuage. Cette séance mettra en lumière les avantages et les inconvénients de chacun. En outre, une présentation sera consacrée au processus de numérisation des registres d'actes de naissance en Gambie. (CRMC5/2019/9)

Séance 4 : Examen des progrès accomplis et des problèmes de mise en œuvre

4.1 Enregistrement des faits d'état civil en situations d'urgence – recommandations et directives pour la mise en application

Le continent africain accueille actuellement plus d'un tiers des populations déplacées dans le monde, notamment des millions de réfugiés et de demandeurs d'asile et un nombre encore plus important de personnes déplacées. Dans presque toutes les situations d'urgence, telles que les conflits armés, les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et les déplacements massifs de population, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil deviennent dysfonctionnels, peu opérationnels et – dans les cas extrêmes – ils s'effondrent complètement.

Dans la Déclaration de Yamoussoukro de 2015, les ministres africains chargés de l'état civil ont demandé aux partenaires de développement d'élaborer des directives et des recommandations pour l'organisation efficace des services d'état civil dans les situations d'urgence et les contextes humanitaires. Ces directives sont en cours d'élaboration par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en réponse à la Déclaration de Yamoussoukro. (CRMC5/2019/10)

4.2 Cadre d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

La CEA et *Vital Strategies*, en collaboration avec le Groupe régional de base, ont élaboré le cadre d'amélioration des systèmes CRVS pour servir d'outil de planification de deuxième génération à cette fin. Le cadre tient compte des améliorations et de l'approche novatrice d'une démarche axée sur les processus dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il servira de guide unique, de bout en bout, pour l'amélioration des systèmes CRVS. (CRMC5/2019/11)

4.3 Lignes directrices pour l'élaboration de mémorandums d'accord en vue d'une meilleure coordination entre les parties prenantes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil au niveau des pays

Le succès ou l'échec des systèmes CRVS, en tant que résultat commun, dépend dans une large mesure de la solidité du cadre de coopération inscrit dans les documents juridiques, notamment les mémorandums d'accord. L'objectif des lignes directrices pour l'élaboration de mémorandums d'accord est d'aider les pays africains dans leurs efforts visant à améliorer leurs systèmes CRVS au moyen d'un cadre formel et efficace de coordination des parties prenantes. (CRMC5/2019/12)

4.4 Aperçu de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil élaborés à l'intention de 12 pays africains

De brefs rapports sur l'état des systèmes CRVS ont été préparés par le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC, hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique pour chacun des 12 pays suivants : Cameroun, Éthiopie, Guinée, Kenya, Libéria, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie (partie continentale uniquement), Sénégal et Sierra Leone.

Les informations ont été recueillies au moyen d'un questionnaire rempli par les services de l'état civil de chaque pays en décembre 2018 et complétées par une étude documentaire des documents disponibles. Les aperçus de pays peuvent être consultés sur la page Web du Centre d'excellence (<https://systemesec.ca>).

4.5 Intégrer la surveillance de la mortalité pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

En réponse à la nécessité d'améliorer la qualité et l'utilisation des données sur la mortalité, le Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CACM) a lancé un programme de surveillance de la mortalité pour promouvoir les innovations visant à améliorer l'enregistrement des naissances et des décès et à enregistrer les causes des décès. Le programme est important pour la planification et le suivi des programmes de santé publique fondés sur des données probantes en renforçant les capacités sur le continent africain. (CRMC5/2019/13)

Séance 5 : Vers une amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays africains

Séance parallèle 5.1

5.1.1 Enregistrement des mariages et des divorces en Afrique : composante négligée mais importante d'un système pleinement fonctionnel d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Le rapport s'appuie sur les recherches récentes menées par la CEA et d'autres sources de données qui portent sur l'enregistrement des mariages et des divorces. Il vise à faire comprendre aux parties prenantes concernées en Afrique l'importance qu'il y a à donner la priorité à l'enregistrement de ces événements et à encourager la reconnaissance des difficultés que pose l'enregistrement des mariages en Afrique à la lumière des différents types de mariages pratiqués. Les moyens par lesquels les gouvernements font face à ces difficultés sont mis en évidence, notamment par le biais des recensements de la population. (CRMC5/2019/16)

5.1.2 Possibilités de lier les données des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et d'autres systèmes dans la réalisation des objectifs de développement durable : le cas de la sécurité routière

Les accidents de la route sont la cause de la mort de 1,35 million de personnes chaque année et des dizaines de millions d'autres sont blessées ou handicapées. Les taux de mortalité due aux accidents de la route en Afrique sont les plus élevés au monde. Étant donné que la cible 3.6 de l'objectif de développement durable 3 a trait à la sécurité routière, le rapport explore la possibilité d'établir des liens entre les données afin d'aider les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports sur la sécurité routière en application du Programme 2030. Il met également en lumière les domaines qui pâtissent de lacunes dans les données dans la région et envisage l'utilisation de diverses sources de données, y compris les systèmes CRVS qui pourraient être considérés pour la surveillance de la sécurité.

5.1.3 Renforcer les liens entre enregistrement des faits d'état civil et secteur de la santé pour améliorer les systèmes de santé et d'enregistrement des faits d'état civil : les cas de l'Ouganda et du Libéria

Les pays africains prennent de plus en plus conscience qu'il est important d'adopter une approche multisectorielle pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, en particulier en établissant des liens avec le secteur de la santé. Les bureaux de l'état civil de plusieurs pays africains s'emploient désormais à renforcer leur collaboration avec le secteur de la santé pour améliorer leur accès à l'information sur les naissances, les décès et les causes de décès. Il en résulte, pour les deux secteurs, une augmentation de la couverture et de l'exhaustivité des données d'état civil. (CRMC5/2019/14)

Séance parallèle 5.2

5.2.1 Les statistiques de l'état civil établies à partir de registres de l'état civil et leur pertinence pour le suivi des objectifs de développement durable

Le rapport souligne le rôle précieux des statistiques de l'état civil en tant que produit d'un système d'enregistrement des faits d'état civil, leur pertinence pour la mise en œuvre du Programme 2030 et le suivi des objectifs du développement durable et des cadres nationaux de

développement. Les résultats des processus CRVS sont essentiels pour suivre les objectifs connexes et établir les rapports correspondants et ils sont également importants pour recenser les personnes qui ont une identité juridique et celles qui sont apatrides. Le débat portera principalement sur l'importance que revêt la publication de rapports sur les statistiques de l'état civil en Afrique. (CRMC5/2019/17)

5.2.2 Bonnes pratiques concernant l'établissement de liens entre les systèmes CRVS et les systèmes de gestion de l'identité : études de cas menées dans le monde entier

Une présentation sera faite du Recueil de bonnes pratiques concernant l'établissement de liens entre les systèmes CRVS et les systèmes de gestion de l'identité, élaboré par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, en collaboration avec le Partenariat mondial pour les données du développement durable. Grâce à une série d'études de cas de pays et à une synthèse des enseignements et des principaux messages tirés de chaque cas, le recueil donne des exemples concrets aux praticiens nationaux et internationaux qui s'emploient à mettre en place des systèmes complets de gestion de l'identité. (CRMC5/2019/22)

5.2.3 Évaluation de l'exhaustivité et de la qualité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et production de rapports sur les statistiques de l'état civil

Seuls quelques pays africains produisent et publient régulièrement des rapports sur les statistiques de l'état civil à partir des données des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Des difficultés techniques et le manque d'expertise en matière de compilation de statistiques empêchent d'évaluer et de suivre régulièrement ces données, ce qui met à mal l'efficacité du système d'enregistrement et offre un moyen peu fiable d'apprécier la qualité des statistiques produites. Pour corriger ces tendances, la CEA a élaboré, en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Statistics Norway, des lignes directrices et modèles pour l'établissement de rapports sur les statistiques de l'état civil. Le rapport fait part de l'expérience acquise par les pays en matière de compilation et de production de statistiques de l'état civil, ainsi qu'en matière de diffusion et de communication des résultats. (CRMC5/2019/18)

Séance parallèle 5.3

5.3.1 Numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil : vers la mise en place d'outils des technologies de l'information et de la communication pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

Ce rapport examine les défis auxquels sont confrontés les pays africains pour passer de systèmes CRVS papier et manuels à des systèmes numériques qui permettent de disposer de services d'état civil efficaces et efficaces. Il étudie les Principes pour le développement numérique qui ont été largement approuvés, et la manière dont ils peuvent être appliqués pour construire des systèmes sûrs et interopérables qui répondent aux besoins des utilisateurs. Les exemples qui illustrent l'application de ces principes viennent de véritables projets de numérisation des systèmes CRVS. (CRMC5/2019/19)

5.3.2 Solution technologique iCIVIL

La solution technique iCivil a pour but de mettre en place un registre numérisé et centralisé de l'état civil à l'aide des nouvelles technologies. Adossée à une application mobile, iCIVIL est efficace pour l'enregistrement des naissances et d'autres faits d'état civil. Elle est conçue pour permettre la notification, la déclaration, l'enregistrement et la délivrance des actes de naissance et d'autres documents d'état civil. Cette approche devrait intéresser de nombreux pays africains.

5.3.3 Système égyptien d'enregistrement électronique des naissances et des décès

Dans le cadre de son programme de réforme administrative, le Gouvernement égyptien a automatisé les services publics. Ce faisant, il visait plusieurs objectifs, notamment accomplir des progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du Programme 2030 et de la stratégie nationale Vision 2030. Les réformes administratives portaient entre autres sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un système électronique d'enregistrement des naissances et des décès. Les enseignements tirés de l'élaboration de ce système permettent de mieux comprendre les difficultés que pose aux pays africains l'adoption de nouvelles technologies d'enregistrement. (CRMC5/2019/20)

Séance parallèle 5.4

5.4.1 Évaluer et renforcer les systèmes d'investigation médico-légale sur les décès pour améliorer l'exactitude et l'exhaustivité des statistiques de l'état civil

Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ont pour objectifs ambitieux de réduire le nombre des décès dus à des causes non naturelles. Souvent appelés décès non naturels, ils sont dus à des causes externes : intentionnelles (automutilation et voies de fait) ; non intentionnelles (traumatismes dus aux accidents de la route et noyades) ; ou non déterminées. Pour saisir l'ampleur de ce fléau avec des statistiques complètes et précises, les pays doivent d'abord disposer de systèmes performants d'investigation médico-légale sur les décès qui intègrent les informations nécessaires aux systèmes CRVS. L'objectif de ce rapport est de mettre en commun des informations sur la cartographie des processus et les procédures de mise en œuvre de l'analyse juridique et d'appui au renforcement des systèmes. (CRMC5/2019/21)

5.4.2 Moyens d'obtenir des informations de bonne qualité sur les causes de décès en Afrique

La bonne qualité des statistiques sur les causes de décès dépend des systèmes CRVS des pays. Ces données sont essentielles pour l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants, la planification des programmes et le suivi de plusieurs objectifs de développement durable. En Afrique, seuls quelques pays ont adopté le certificat médical de cause de décès dans plus de 80 % de leurs établissements sanitaires. Les pays qui appliquent actuellement le codage complet avec la CIM10 devront élaborer un plan de transition vers la version la plus récente de la CIM. Le rapport présente d'autres méthodes, y compris les procédures d'autopsie verbale ouverte (OpenVA) pour déterminer les causes de décès à l'extérieur des établissements sanitaires, les ressources et les recommandations pour appuyer la mise en œuvre de différents outils et les transitions entre les différentes méthodes, l'objectif étant d'améliorer les statistiques des causes de décès. (CRMC5/2019/28)

5.4.3 Programme de formation et didacticiels infographiques pour les médecins chargés d'établir les certificats de décès

Des données fiables et représentatives sur les causes de décès, ventilées par âge et sexe sont indispensables pour éclairer les politiques de santé publique, réagir en cas d'urgence sanitaire et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ces données proviennent de certificats médicaux de décès qui doivent être établis par des médecins qualifiés. Ne peuvent être utilisés que les certificats médicaux de décès justifiant d'une bonne qualité des renseignements ; les informations qui en proviennent jouent un rôle essentiel pour la formulation de politiques, la prise de décisions et le suivi de la situation sanitaire et des résultats des soins de santé dans les pays. Pour que les médecins puissent remplir correctement les certificats de décès conformément aux critères et aux normes de la Classification internationale des maladies (CIM), ils doivent bénéficier d'une formation de base pour établir ces certificats et comprendre qu'il est important de fournir des données de bonne qualité sur les causes de décès. Le rapport contient des informations sur le programme d'enseignement de la certification médicale de décès élaboré par l'OMS. (CRMC5/2019/25)

Séance parallèle 5.5

5.5.1 De l'identité juridique à l'identité orientée services : construire des écosystèmes identitaires pour le développement

5.5.2 L'état civil et les statistiques de l'état civil pour de meilleures données sur les migrations

5.5.3 Programme des Nations Unies pour l'identité juridique : tenir la promesse de ne laisser personne de côté

Séances 5.6 à 5.8 : Préparation des conclusions et recommandations à présenter au débat ministériel

Du temps est alloué pour établir les rapports de chacune des séances parallèles

Rapports des rapporteurs des séances parallèles à la plénière

Consolidation des rapports des séances des première et deuxième journées, y compris les conclusions et recommandations à présenter à la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Séance 6 : Comité intérimaire des registraires généraux : point sur les activités

Les pays africains se sont lancés dans une entreprise louable d'amélioration de leurs systèmes CRVS dès la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue en 2010. Malgré des progrès remarquables, les systèmes CRVS africains doivent encore relever un certain nombre de défis majeurs. Au nombre de ces défis, l'absence de mécanismes intergouvernementaux de coordination, de contrôle et d'établissement de rapports qui pourraient collaborer avec le secrétariat de l'APAI-CRVS lors des conférences interministérielles et rendre directement compte à la Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Pour relever ce défi, la CEA a organisé des réunions consultatives

des registraires généraux des pays représentatifs. En 2017, la réunion consultative des registraires généraux a chargé un comité intérimaire de créer un sous-comité sur l'état civil au sein du Comité technique spécialisé compétent de l'Union africaine. Le Comité intérimaire devrait informer les registraires généraux et autres des activités menées après la Déclaration de Nouakchott adoptée à la quatrième Conférence des ministres.

Séance 7 : Mise à profit des partenariats dans les initiatives d'amélioration des systèmes CRVS

Les systèmes CRVS nécessitent un appui technique dans différents domaines. L'amélioration des systèmes CRVS gagnant du terrain en Afrique, plusieurs donateurs et partenaires de développement ont commencé à manifester un regain d'intérêt pour certains de leurs aspects techniques et y ont alloué des financements. Ces types d'interventions ont parfois été utiles au Programme APAI-CRVS mais contre-productifs pour d'autres, parce qu'ils détournent l'attention des pays d'un processus complet d'amélioration des systèmes CRVS. L'objectif est ici de donner des conseils aux pays sur les types d'appui disponibles auprès des différents partenaires et sur la manière d'en tirer parti au profit des initiatives d'amélioration des systèmes CRVS des pays.

Séance 8 : Conclusions et recommandations

Le rapport de la réunion d'experts, les projets de conclusions et de recommandations et la déclaration ministérielle feront l'objet d'un examen.

Clôture de la réunion

Le(la) président(e) rappellera les principaux résultats des travaux et déclarera la réunion close.

Les experts rendent compte à leurs ministres

Les experts des pays participants devront informer leurs ministres des résultats de la réunion, et plus particulièrement des projets de conclusions et de recommandations.
